

Fiche de données de sécurité



LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Fiche de données de sécurité du 9/15/2022, révision 2

1. Identification

Identificateur de produit SGH

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Autres moyens d'identification

Code commercial : LCB057

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée :

Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)

Catalyseur pour vernis

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur :

NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1

Importateur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.

7900 Henri-Bourassa Blvd. W.

Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4

Tel : +1-800-361-6000

Emergency phone number for Canada: Canutec (613) 996-6666

Distributeur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.

7900 Henri-Bourassa Blvd. W.

Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4

Tel : +1-800-361-6000

Emergency phone number for Canada: Canutec (613) 996-6666

Personne chargée de la fiche signalétique :

msds@sivam.it

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)

Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

⚠ Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.

⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif par inhalation.

⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

⚠ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

P321 Un traitement spécifique est urgent (voir ... Sur cette étiquette).

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

N.A.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 30%- < 60%	Hexamethylene diisocyanate, oligomers (biuret type)	CAS : 28182-81-2 EC : 939-340-8 REACH N° : 01-2119970543-34	⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ A.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335
>= 15% - < 40%	n-butyl acetate	Numéro 607-025-00-1 Index : CAS : 123-86-4	⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

		EC : 204-658-1 REACH N° : 01-2119485493-29	
>=5% - < 10%	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Numéro Index : 607-195-00-7 CAS : 108-65-6 EC : 203-603-9 REACH N° : 01-2119475791-29	B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 3% - < 7%	xylene [4]	Numéro Index : 601-022-00-9 CAS : 1330-20-7 EC : 215-535-7 REACH N° : 01-2119488216-32	B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 CAN-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412 A.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 A.8/3 STOT SE 3 H335 A.9/2 STOT RE 2 H373 A.10/1 Asp. Tox. 1 H304
>= 1% - < 5%	ethylbenzene	Numéro Index : 601-023-00-4 CAS : 100-41-4 EC : 202-849-4 REACH N° : 01-2119489370-35	B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 A.9/2 STOT RE 2 H373 A.10/1 Asp. Tox. 1 H304 CAN-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 0.1% - < 1%	hexamethylene-di-isocyanate	Numéro Index : 615-011-00-1 CAS : 822-06-0 EC : 212-485-8 REACH N° : 01-2119457571-37	A.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330 A.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 A.8/3 STOT SE 3 H335 A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 A.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334 Limites de concentration spécifiques: C >= 0,5%: Resp. Sens. 1 H334 C >= 0,5%: Skin Sens. 1 H317

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives : N.D. in volume

Propriétés comburantes : N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Utiliser un système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

Température de stockage :

Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Hexamethylene diisocyanate, oligomers (biuret type) - CAS : 28182-81-2

UE - STEL: 1 mg/m³

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

UE - TWA(8 h): 241 mg/m³, 50 ppm - STEL: 723 mg/m³, 150 ppm

2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6

UE - TWA(8 h): 275 mg/m³, 50 ppm - STEL: 550 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin

TLV TWA - 275 mg/m³ - 50 ppm

TLV STEL - 550 mg/m³ - 100 ppm

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

UE - TWA(8 h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8 h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair

ethylbenzene - CAS : 100-41-4

UE - TWA(8 h): 442 mg/m³, 100 ppm - STEL: 884 mg/m³, 200 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, kidney dam (nephropathy), cochlear impair

hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

ACGIH - TWA(8 h): 0.005 ppm - Remarques: URT irr, resp sens

Valeurs limites d'exposition DNEL

Hexamethylene diisocyanate, oligomers (biuret type) - CAS : 28182-81-2

Travailleur industriel: 0.5 03 - Travailleur professionnel: 0.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 1 03 - Travailleur professionnel: 1 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 11 mg/kg - Travailleur professionnel: 11 mg/kg - Consommateur: 6 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6

Travailleur industriel: 796 mg/kg - Travailleur professionnel: 796 mg/kg - Consommateur: 320 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 275 03 - Travailleur professionnel: 275 03 - Consommateur: 33 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 550 03 - Travailleur professionnel: 550 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 36 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

systémiques

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

Travailleur industriel: 289 03 - Travailleur professionnel: 289 03 - Consommateur: 174 03

- Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 77 03 - Travailleur professionnel: 77 03 - Consommateur: 14.8 03 -

Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 180 mg/kg - Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Consommateur:

108 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

systémiques

ethylbenzene - CAS : 100-41-4

Travailleur industriel: 180 mg/kg - Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Exposition:

Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 77 03 - Travailleur professionnel: 77 03 - Consommateur: 15 03 -

Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets

systémiques

hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

Travailleur industriel: 0.07 03 - Travailleur professionnel: 0.07 03 - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.07 03 - Travailleur professionnel: 0.07 03 - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

Hexamethylene diisocyanate, oligomers (biuret type) - CAS : 28182-81-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.127 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0127 mg/l

Cible: Intermittente des émissions - valeur: 1.27 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 38.3 mg/l

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.018 mg/l

Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.36 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.098 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 35.6 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.09 mg/kg

2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.635 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0635 mg/l

Cible: Intermittente des émissions - valeur: 6.35 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.29 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.329 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.29 mg/kg

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 6.58 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.31 mg/kg

ethylbenzene - CAS : 100-41-4

Cible: Eau douce - valeur: 0.1 mg/l

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 13.7 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.37 mg/kg
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.1 mg/l
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 9.6 mg/l
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.68 mg/kg
 hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0
 Cible: Eau douce - valeur: 0.0774 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.00774 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.01334 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.001334 mg/kg
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.774 mg/l
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 8.42 mg/l
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0026 mg/kg
 Indicateurs Biologiques d'Exposition
 xylene [4] - CAS : 1330-20-7
 valeur: 1.5 g/g - modérée: URINE - Indicateur biologique: Acide méthylhippurique dans l'urine - Période d'échantillonnage: Fin du tour
 ethylbenzene - CAS : 100-41-4
 valeur: 0.15 g/g - modérée: URINE - Indicateur biologique: Somme de l'acide mandélique dans l'urine et de l'acide phénylglyoxylique - Période d'échantillonnage: Fin du tour; fin de la semaine de travail
 Contrôles d'ingénierie appropriés
 Aucun
 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 Protection des yeux :
 Lunettes avec protection latérale
 Protection de la peau :
 Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.
 Protection des mains :
 Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.
 Protection respiratoire :
 Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.
 Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
 Risques thermiques :
 Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur :	Liquide, incolore
Odeur :	typique
Seuil d'odeur :	N.D.
pH:	Pas important
Point de fusion/congélation :	N.D. °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	> 126 °C
Point éclair :	> 23 °C
Vitesse d'évaporation :	N.D.
Inflammation solides/gaz :	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	7.5% - 1.6% Vol. (n-butyl acetate)
Pression de vapeur :	N.D. (20 °C)
Densité des vapeurs:	> 1
Densité relative :	0.980 - 1.000
Hydrosolubilité:	partiel, reagit
Solubilité dans l'huile :	partiel
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N.D.

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Température d'auto-allumage : > 300 °C
Température de décomposition : N.D. °C
Viscosité : N.D.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Risque de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines, alliages en poudre ou vapeurs) de réducteurs forts.

Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Conditions à éviter

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

a) toxicité aiguë

Le produit est classé: Acute Tox. 4 H332

ETAmélange - Inhalation (brouillards) 3,13545 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1 H317

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

f) cancérogénicité

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H335; STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le produit est classé: STOT RE 2 H373

j) danger par aspiration

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (biuret type) - CAS : 28182-81-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat = 1.5 mg/l - Durée: 4 h -
 Source: OCSE 403
 Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat = 1.5 mg/l - Durée: 4 h -
 Source: OCSE 403

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 10760 mg/kg - Source: OECD 423
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 21 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg - Source: OECD 402

2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.5 mg/l - Durée: 4 h

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 3523 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 6.7 mg/l - Durée: 4 h
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1100 mg/kg

ethylbenzene - CAS : 100-41-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 3500 mg/kg
 Test: LD50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 17.2 mg/l - Durée: 1 h

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEC - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.5 mg/l - Remarques: Ototoxicity

hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 746 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 570 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat = 0.124 mg/l - Durée: 4 h -
 Source: OCSE 403

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

xylene [4] - Groupe 3

ethylbenzene - Groupe 2B.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Aucune.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203
 Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 44 mg/l - Durée h: 48
 Point final: EC50 - Espèces: Algues = 674 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 200 mg/l - Durée h: 72

2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

- a) Toxicité aquatique aiguë:
 - Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 201
 - Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 134 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203
 - Point final: LC50 - Espèces: Daphnia = 408 mg/l - Durée h: 48
- b) Toxicité aquatique chronique:
 - Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 47.5 mg/l - Remarques: 14d OECD 204
 - Point final: NOEC - Espèces: Daphnia > 100 mg/l - Remarques: 21d OECD 211
- xylene [4] - CAS : 1330-20-7
 - a) Toxicité aquatique aiguë:
 - Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.6 mg/l - Durée h: 96
 - Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.2 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD TG 201
 - Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: OECD TG 202
 - b) Toxicité aquatique chronique:
 - Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1.3 mg/l - Remarques: 56d
 - Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 1.57 mg/l - Remarques: 21d
- ethylbenzene - CAS : 100-41-4
 - a) Toxicité aquatique aiguë:
 - Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1.8 mg/l - Durée h: 48
 - Point final: EC50 - Espèces: Algues = 3.6 mg/l - Durée h: 96
 - Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4.2 mg/l - Durée h: 96
 - b) Toxicité aquatique chronique:
 - Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 0.96 mg/l - Remarques: 7 day
 - Point final: NOEC - Espèces: Algues = 3.4 mg/l - Durée h: 96
- hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0
 - a) Toxicité aquatique aiguë:
 - Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 22 mg/l - Durée h: 96
 - Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 89.1 mg/l - Durée h: 48
 - Point final: EC50 - Espèces: Algues > 77.4 mg/l - Durée h: 72
 - b) Toxicité aquatique chronique:
 - Point final: NOEC - Espèces: Algues = 11.7 mg/l - Durée h: 72
- Persistence et dégradation
 - Hexamethylene diisocyanate, oligomers (biuret type) - CAS : 28182-81-2
 - Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable
 - n-butyl acetate - CAS : 123-86-4
 - Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 83
 - 2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6
 - Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 83 - Remarques: OECD 301F
 - xylene [4] - CAS : 1330-20-7
 - Biodégradabilité: Rapidement dégradable
 - ethylbenzene - CAS : 100-41-4
 - Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 70-80
 - hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0
 - Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: Demande biochimique en oxygène - Durée h: 28D - %: 42
- Potentiel de bioaccumulation
 - N.A.
- Mobilité dans le sol
 - N.A.
- Autres effets nocifs
 - Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

14. Informations relatives au transport



Numéro ONU

Numéro TDG:	UN1263
ADR-UN Number:	1263
DOT number:	UN1263
IATA-UN Number:	1263
IMDG-UN Number:	1263

Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom de transport:	PAINT
ADR-Shipping Name:	PAINT
DOT-Shipping Name:	Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base or Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound
IATA-Shipping Name:	PAINT
IMDG-Shipping Name:	PAINT

Classe de danger relative au transport

TDG Classe:	3
ADR-Class:	3
DOT Hazard Class:	3
ADR - Numéro d'identification du danger :	30
IATA-Class:	3
IATA-Label:	3
IMDG-Class:	3

Groupe d'emballage

TDG Groupe d'emballage:	III
ADR-Packing Group:	III
DOT Packing group:	III
IATA-Packing group:	III
IMDG-Packing group:	III

Dangers environnementaux

ADR - Polluant environnemental :	Non
IMDG-Marine pollutant:	no

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)
N.A.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

Ferroviaire (RID) :	3
TDG Dispositions spéciales:	59, 142
DOT Special provisions:	367, B1, B52, B131, IB3, T2, TP1, TP29
ADR-Subsidiary hazards:	-
ADR - S.P. :	163 367 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	3 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	355
IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	366
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary hazards:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:

n-butyl acetate est énuméré dans le NPRI Partie 5

2-methoxy-1-methylethyl acetate est énuméré dans le NPRI Partie 5

xylene [4] est énuméré dans le NPRI Partie 5

ethylbenzene est énuméré dans le NPRI Partie 1, Groupe A.

Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques

Tous les composants sont énumérés dans le DSL..

Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire TSCA

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

Substances énumérées dans le TSCA:

Hexamethylene diisocyanate, oligomers (biuret type) est énuméré dans le TSCA Section 8b

n-butyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8b

2-methoxy-1-methylethyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8a - PAIR, Section 8b, Section 8d HSDR

xylene [4] est énuméré dans le TSCA Section 8b

ethylbenzene est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR

hexamethylene-di-isocyanate est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR.

États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Aucune substance énumérée.

Section 304 - Substances dangereuses : n-butyl acetate, xylene [4], ethylbenzene, hexamethylene-di-isocyanate.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : xylene [4], ethylbenzene, hexamethylene-di-isocyanate.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA : n-butyl acetate - Quantité à déclarer : 5000 livres

xylene [4] - Quantité à déclarer : 100 livres

ethylbenzene - Quantité à déclarer : 1000 livres

hexamethylene-di-isocyanate - Quantité à déclarer : 100 livres.

Quantité à déclarer pour le mélange : 1562.5 livres.

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

n-butyl acetate est énuméré dans le CAA Section 111

xylene [4] est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON

ethylbenzene est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON

hexamethylene-di-isocyanate est énuméré dans le CAA Section 112(b) - HAP.

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

n-butyl acetate est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311

xylene [4] est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311

ethylbenzene est énuméré dans le CWA Section 304, Section 307, Section 311, .

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

ethylbenzene - Classé cancérogène.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

n-butyl acetate

xylene [4]

ethylbenzene

hexamethylene-di-isocyanate.

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

n-butyl acetate

xylene [4]

ethylbenzene

hexamethylene-di-isocyanate.

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

n-butyl acetate

xylene [4]

ethylbenzene.

Composés Organiques Volatils - COV = 52.00 %

Composés Organiques Volatils - COV = 520.00 g/l

Substances volatiles CMR = 0.02 %

Carbone organique - C = 0.34

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H330 Mortel par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Fiche de données de sécurité du 9/15/2022, révision 2

Sections modifiées de la révision précédente :

3. Composition/information sur les ingrédients

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

9. Propriétés physiques et chimiques

11. Données toxicologiques

12. Données écologiques

14. Informations relatives au transport

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une

Fiche de données de sécurité

LCB057 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

garantie de qualité spécifique. Les informations concernent un
Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë du mélange, ETA
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMIS:	Hazardous Materials Identification System
IARC:	International Agency for Research on Cancer
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	National Fire Protection Association
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps